

**REPUBLIQUE DU
CAMEROUN
Paix Travail Patrie**

REGION DE L'ADAMAOUA

**DEPARTEMENT DU
MBERE**

COMMUNE DE DIR

SECRETARIAT GENERAL



**REPUBLIC OF
CAMEROON
Peace- Work- Fatherland**

ADAMAWA REGION

MBERE DIVISION

DIR COUNCIL

GENERAL SECRETARY

N°002/2025/A/C-DIR/SG/ST

ADDITIF N°002/A/C-DIR/SG/ST/2025

Portant corrections(modification) de certains articles des Dossiers d'Appel d'Offres N° 001, 002,003,004, 005,006,007,008,009,010 et 011 ainsi que la DC N° 001 26 F2VRIER 2025.

DAO N°001/ AONO/C-DIR/CIPM/2025, PIECE N°01 AAO, CAUTION DE SOUMISSION

AU LIEU DE:	LIRE PLUTOT:
<p>1. Recevabilité des Offres</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit 400 000 (Quatre cent mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p>	<p>2. Recevabilité des Offres</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit 200 000 (Deux cent mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p>

<p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>	<p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>
<p>PIECE N° REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES</p>	
<p><u>CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE</u></p> <p>7. La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives</p> <p>Elles comprendront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- La déclaration d'intention de soumissionner timbrée datée et signée ; b- L'accord de groupement le cas échéant ; c- Le pouvoir de signature le cas échéant ; d- Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres ; e- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de 1^{er} rang agréée par le Ministère chargé des Finances ; f- La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 30 000 (Trente-Cinq mille) francs CFA payable à la recette municipale de Dir ; g- <i>La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : 400 000 (Quatre cents mille) francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date limite de validité de l'offre et établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.</i> h- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Autorité compétente de 	<p><u>CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE</u></p> <p>7. La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives</p> <p>Elles comprendront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée datée et signée ; b. L'accord de groupement le cas échéant ; c. Le pouvoir de signature le cas échéant ; d. Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres ; e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de 1^{er} rang agréée par le Ministère chargé des Finances ; f. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 30 000 (Trente-Cinq mille) francs CFA payable à la recette municipale de Dir ; g. <i>La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : 200 000 (Quatre cents mille) francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date limite de validité de l'offre et établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.</i> h. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Autorité compétente de

<p>h- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Autorité compétente de l'organisme chargé de la régulation ;</p> <p>i- Un Certificat de visite du site signé sur l'honneur ;</p> <p>j- Une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>k- Une attestation signée du Directeur Général des Impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>l- Statut juridique de l'entreprise ;</p> <p>m- Une attestation de visite de lieux d'exécution signée sur l'honneur avec reportage photos ;</p> <p>n- Une copie certifiée de la carte de contribuable ;</p> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces d, e, f, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</p> <p>1.</p>	<p>l'organisme chargé de la régulation ;</p> <p>i- Un Certificat de visite du site signé sur l'honneur ;</p> <p>j- Une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>k- Une attestation signée du Directeur Général des Impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>l- Statut juridique de l'entreprise ;</p> <p>m- Une attestation de visite de lieux d'exécution signée sur l'honneur avec reportage photos ;</p> <p>n- Une copie certifiée de la carte de contribuable ;</p> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces d, e, f, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</p>
--	--

DAO N° 002/ AONO/C-DIR/CIPM/2025, PIECE N°01 AAO, CAUTION DE SOUMISSION

3. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit 400 000 (Quatre cent mille) FCFA

La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

4. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit 200 000 (Deux cent mille) FCFA

La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.	Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.
Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.	Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.

PIECE N° REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE	CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE
<p>7. La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives</p> <p>Elles comprendront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- La déclaration d'intention de soumissionner timbrée datée et signée ; b- L'accord de groupement le cas échéant ; c- Le pouvoir de signature le cas échéant ; d- Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres ; e- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de 1^{er} rang agréée par le Ministère chargé des Finances ; f- La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 30 000 (Trente-Cinq mille) francs CFA payable à la recette municipale de Dir ; g- La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : 200 000 (Quatre cents mille) francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date limite de validité de l'offre et établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC. h- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Autorité compétente de 	<p>7. La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives</p> <p>Elles comprendront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée datée et signée ; b. L'accord de groupement le cas échéant ; c. Le pouvoir de signature le cas échéant ; d. Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres ; e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de 1^{er} rang agréée par le Ministère chargé des Finances ; f. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 30 000 (Trente-Cinq mille) francs CFA payable à la recette municipale de Dir ; g. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : 200 000 (Quatre cents mille) francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date limite de validité de l'offre et établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC. h. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Autorité compétente de

<p><i>récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.</i></p> <p>h- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Autorité compétente de l'organisme chargé de la régulation ;</p> <p>i- Un Certificat de visite du site signé sur l'honneur ;</p> <p>j- Une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>k- Une attestation signée du Directeur Général des Impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>l- Statut juridique de l'entreprise ;</p> <p>m- Une attestation de visite de lieux d'exécution signée sur l'honneur avec reportage photos ;</p> <p>n- Une copie certifiée de la carte de contribuable ;</p> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces d, e, f, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</p>	<p>l'organisme chargé de la régulation ;</p> <p>i- Un Certificat de visite du site signé sur l'honneur ;</p> <p>j- Une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>k- Une attestation signée du Directeur Général des Impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>l- Statut juridique de l'entreprise ;</p> <p>m- Une attestation de visite de lieux d'exécution signée sur l'honneur avec reportage photos ;</p> <p>n- Une copie certifiée de la carte de contribuable ;</p> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces d, e, f, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</p>
--	--

DAO N° 003/ AONO/C-DIR/CIPM/2025, PIECE N°01 AAO, CAUTION DE SOUMISSION

<p>9. Recevabilité des Offres</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit 400 000 (Quatre cent mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en</p>	<p>9. Recevabilité des Offres</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit 200 000 (Deux cent mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en</p>
--	--

<p>copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>	<p>en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>
--	---

PIECE N° 3 REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE	CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE
<p>2.5 La liste des documents</p> <p>La liste des documents visés au présent RPAO devra être complétée, regroupée en trois (03) volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A -Volume I : Pièces administratives</p> <p>Elles comprendront notamment :</p> <p>a. L'accord de groupement, le cas échéant ;</p> <p>b. Le pouvoir de signature le cas échéant ;</p> <p>c. Une attestation de non- faillite ;</p> <p>d. Attestation de domiciliation bancaire, délivré par une banque de premier ordre ou d'une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;</p> <p>e. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres payable à la recette municipale de Dir ;</p> <p>f. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de quatre cent mille francs CFA(400.000) et valable jusqu'à 90 jours après la date limite de dépôt des offres. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.</p> <p>g. L'attestation d'immatriculation ;</p>	<p>2.5 La liste des documents</p> <p>La liste des documents visés au présent RPAO devra être complétée, regroupée en trois (03) volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A -Volume I : Pièces administratives</p> <p>Elles comprendront notamment :</p> <p>a-L 'accord de groupement, le cas échéant ;</p> <p>b- le pouvoir de signature le cas échéant ;</p> <p>c-Une attestation de non- faillite ;</p> <p>d-Attestation de domiciliation bancaire, délivré par une banque de premier ordre ou d'une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;</p> <p>e- la quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres payable à la recette municipale de Dir ;</p> <p>f- La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de deux cent mille francs CFA(200.000) et valable jusqu'à 90 jours après la date limite de dépôt des offres. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.</p> <p>g-L 'attestation d'immatriculation ;</p>

<p>h. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP;</p> <p>i. Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins d'un (01) mois</p> <p>j. Une attestation de non redevance fiscale datant de moins de trois (03) mois.</p>	<p>h-Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP;</p> <p>i-Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins d'un (01) mois</p> <p>j-Une attestation de non redevance fiscale datant de moins de trois (03) mois.</p>
--	---

DAO N° 004/ AONO/C-DIR/CIPM/2025, PIECE N°01 AAO, CAUTION DE SOUMISSION

8.Recevabilité des Offres	8.Recevabilité des Offres
<p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit 604 000 (Six cent quatre mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>	<p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit 302 000 (Deux cent mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>

PIECE N° 3 REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE	CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE
<p>Enveloppe A -Volume I : Pièces administratives Elles comprendront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- L'accord de groupement, le cas échéant ; b- Le pouvoir de signature le cas échéant ; c- Une attestation de non- faillite ; d- Attestation de domiciliation bancaire, délivré par une banque de premier ordre ou d'une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ; e- La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres payable à la recette municipale de Dir ; f- La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de 604 000 (Six cent quatre mille) francs CFA et valable jusqu'à 90 jours après la date limite de dépôt des offres. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC. g- L'attestation d'immatriculation ; h- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP; i- Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins d'un (01) mois j- Une attestation de non redevance fiscale datant de moins de trois (03) mois. 	<p>Enveloppe A -Volume I : Pièces administratives Elles comprendront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- L'accord de groupement, le cas échéant ; b- Le pouvoir de signature le cas échéant ; c- Une attestation de non- faillite ; d- Attestation de domiciliation bancaire, délivré par une banque de premier ordre ou d'une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ; e- La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres payable à la recette municipale de Dir ; f- La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de 302 000 (trois cent deux mille) francs CFA et valable jusqu'à 90 jours après la date limite de dépôt des offres. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC. g- L'attestation d'immatriculation ; h- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP; i- Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins d'un (01) mois j- Une attestation de non redevance fiscale datant de moins de trois (03) mois.

<p>8. Recevabilité des Offres</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit 400 000 (Quatre cent mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>	<p>8. Recevabilité des Offres</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit 200 000 (Deux cent mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>
--	--

PIECE N°3 REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

<u>CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE</u>	<u>CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE</u>
<p>2.5 La liste des documents</p> <p>La liste des documents visés au présent RPAO devra être complétée, regroupée en trois (03) volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p><i>Enveloppe A -Volume I : Pièces administratives</i></p> <p>Elles comprendront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- L'accord de groupement, le cas échéant ; b- Le pouvoir de signature le cas échéant ; <p>c- Une attestation de non- faillite ;</p> <p>d- Attestation de domiciliation bancaire, délivré par une banque de premier ordre ou d'une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;</p>	<p>2.5 La liste des documents</p> <p>La liste des documents visés au présent RPAO devra être complétée, regroupée en trois (03) volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p><i>Enveloppe A -Volume I : Pièces administratives</i></p> <p>Elles comprendront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- L'accord de groupement, le cas échéant ; b- Le pouvoir de signature le cas échéant ; <p>c- Une attestation de non- faillite ;</p> <p>d- Attestation de domiciliation bancaire, délivré par une banque de premier ordre ou d'une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;</p>

e- La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres payable à la recette municipale de Dir ;	e- La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres payable à la recette municipale de Dir ;
f- La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de quatre cent mille francs CFA et valable jusqu'à 90 jours après la date limite de dépôt des offres. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.	f- La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de deux cent mille francs CFA (200.000) et valable jusqu'à 90 jours après la date limite de dépôt des offres. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.
g- L'attestation d'immatriculation ;	g- L'attestation d'immatriculation ;
h- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP;	h- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP;
i- Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins d'un (01) mois	i- Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins d'un (01) mois
j- Une attestation de non redevance fiscale datant de moins de trois (03) mois.	j- Une attestation de non redevance fiscale datant de moins de trois (03) mois.

DAO N° 006/ AONO/C-DIR/CIPM/2025, PIECE N°01 AAO, CAUTION DE SOUMISSION

10. Recevabilité des Offres	10. Recevabilité des Offres
Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit 400 000 (Quatre cent mille) FCFA	Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit 200 000 (Deux cent mille) FCFA
La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres. Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en	La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres. Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en

<p>copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>	<p>en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>
--	---

PIECE N° 2 REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

Article 11. Documents constitutants l'offre

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents ci-après, dûment remplis et regroupés en trois volumes insérés respectivement dans les enveloppes intérieures et détaillée comme suit :

CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE

a - Pièces administratif

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

1. Déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur ;
2. Attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire, datant de moins de trois (03) mois ;
3. Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances, datant de moins de trois mois ;
4. Quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de vingt (20 000) FCFA payable à la recette municipale de Dir ;
5. Caution de soumission timbrée au tarif en vigueur délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI suivant les conditions de la COBAC, d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel du projet, soit 400 000 (Quatre cent mille). La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de

CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE

Article 11. Documents constitutants l'offre

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents ci-après, dûment remplis et regroupés en trois volumes insérés respectivement dans les enveloppes intérieures et détaillée comme suit :

CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE

a - Pièces administratif

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

1. Déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur ;
2. Attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire, datant de moins de trois (03) mois ;
3. Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances, datant de moins de trois mois ;
4. Quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de vingt (20 000) FCFA payable à la recette municipale de Dir ;
5. Caution de soumission timbrée au tarif en vigueur délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI suivant les conditions de la COBAC, d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel du projet, soit 400 000 (Quatre cent mille). La caution doit être timbrée,

<p>récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.</p> <p>6. Attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;</p> <p>7. Attestation de conformité fiscale en cours de validité, délivrée par un Inspecteur des Impôts du ressort ;</p> <p>8. Attestation de non abandon de chantiers durant les trois dernières années sur l'honneur ;</p> <p>9. Attestation de visite site de livraison des équipements sur l'honneur ;</p>	<p>elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.</p> <p>6. Attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;</p> <p>7. Attestation de conformité fiscale en cours de validité, délivrée par un Inspecteur des Impôts du ressort ;</p> <p>8. Attestation de non abandon de chantiers durant les trois dernières années sur l'honneur ;</p> <p>9. Attestation de visite site de livraison des équipements sur l'honneur ;</p>
---	--

DAO N° 007/ AONO/C-DIR/CIPM/2025, PIECE N°01 AAO, CAUTION DE SOUMISSION

7. Recevabilité des Offres	7. Recevabilité des Offres
<p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit Deux cent quatre-vingt mille (260 000) (Quatre cent mille) FCFA. La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des</p>	<p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit Cent trente mille 130 000 (Deux cent mille) FCFA. La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des</p>

<p>administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>	<p>administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>
--	--

PIECE N° 2 bis REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

<u>CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE</u>	<u>CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE</u>
<p><i>a - Pièces administratif</i></p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur : 2. Attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire, datant de moins de trois (03) mois : 3. Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances, datant de moins de trois mois : 4. Quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de vingt (20 000) FCFA payable à la recette municipale de Dir : 5. Caution de soumission timbrée au tarif en vigueur délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI suivant les conditions de la COBAC, d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel du projet, soit 400 000 (Quatre cent mille). La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC. 6. Attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) : 	<p><i>a - Pièces administratif</i></p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur : 2. Attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire, datant de moins de trois (03) mois : 3. Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances, datant de moins de trois mois : 4. Quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de trente mille (30 000) FCFA payable à la recette municipale de Dir : 5. Caution de soumission timbrée au tarif en vigueur délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI suivant les conditions de la COBAC, d'un montant égal à 1% du montant prévisionnel du projet, soit 200 000 (Deux cent mille). La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC. 6. Attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) :

<p>7. Attestation de conformité fiscale en cours de validité, délivrée par un Inspecteur des Impôts du ressort ;</p> <p>8. Attestation de non abandon de chantiers durant les trois dernières années sur l'honneur ;</p> <p>9. Attestation de visite site de livraison des équipements sur l'honneur .</p>	<p>7. Attestation de conformité fiscale en cours de validité, délivrée par un Inspecteur des Impôts du ressort ;</p> <p>8. Attestation de non abandon de chantiers durant les trois dernières années sur l'honneur ;</p> <p>9. Attestation de visite site de livraison des équipements sur l'honneur.</p>
--	---

DAO N° 008/ AONO/C-DIR/CIPM/2025, PIECE N°01 AAO, CAUTION DE SOUMISSION

<p>9. Recevabilité des Offres</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit 200 000 (Deux cent mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>	<p>9. Recevabilité des Offres</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit 100 000 (cent mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>
--	---

<p>PIECE N° 2 REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES</p>	
<p>CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE</p>	<p>CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE</p>
<p>7.La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives</p> <p>Elles comprendront notamment :</p>	<p>7.La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives</p> <p>Elles comprendront notamment :</p>

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> a- La déclaration d'intention de soumissionner timbrée datée et signée ; b- L'accord de groupement le cas échéant ; c- Le pouvoir de signature le cas échéant ; d- Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres ; e- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de 1^{er} rang agréée par le Ministère chargé des Finances ; f- La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 20 000 (vingt mille) francs CFA payable à la recette municipale de Dir ; g- La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : 200 000 (deux cents mille) francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date limite de validité de l'offre et établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC. h- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Autorité compétente de l'organisme chargé de la régulation ; i- Une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins de trois (03) mois ; j- Une attestation signée du Directeur Général des Impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les | <ul style="list-style-type: none"> 1. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée datée et signée ; 2. L'accord de groupement le cas échéant ; 3. Le pouvoir de signature le cas échéant ; 4. Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres ; 5. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de 1^{er} rang agréée par le Ministère chargé des Finances ; 6. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 20 000 (vingt mille) francs CFA payable à la recette municipale de Dir ; 7. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : 100 000 (cent mille) francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date limite de validité de l'offre et établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC. 8. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Autorité compétente de l'organisme chargé de la régulation ; 9. Une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins de trois (03) mois ; 10. Une attestation signée du Directeur Général des Impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois (03) mois ; 11. Une attestation de visite de lieux d'exécution signée sur l'honneur ; 12. Une attestation de non redevance fiscale ; |
|---|--|

<p>déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>k- Une attestation de visite de lieux d'exécution signée sur l'honneur ;</p> <p>l- Une attestation de non redevance fiscale ;</p> <p>m- Une copie certifiée conforme de la carte de contribuable en cours de validité ;</p> <p>n- L'attestation et le plan de localisation ;</p> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces d, e, f, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement</p>	<p>13. Une copie certifiée conforme de la carte de contribuable en cours de validité ;</p> <p>14. L'attestation et le plan de localisation ;</p> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces d, e, f, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement</p>
---	--

DAO N° 009/ AONO/C-DIR/CIPM/2025, PIECE N°01 AAO, CAUTION DE SOUMISSION

<p>5. Recevabilité des Offres</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit 200 000 (Deux cent mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>	<p>16. Recevabilité des Offres</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit 100 000 (cent mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>
--	--

PIECE N° 2 REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE

7.La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :

Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives

Elles comprendront notamment :

- a. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée datée et signée ;
- b. L'accord de groupement le cas échéant ;
- c. Le pouvoir de signature le cas échéant ;
- d. Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de **trois (03) mois** précédent la date de remise des offres ;
- e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de 1^{er} rang agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- f. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de **20 000 (vingt mille) francs CFA** payable à la recette municipale de Dir ;
- g. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : **200 000 (deux cents mille) francs CFA** et d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date limite de validité de l'offre et établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.
- h. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Autorité compétente de l'organisme chargé de la régulation ;
- i. Une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de **moins de trois (03) mois** ;
- j. Une attestation signée du Directeur Général des Impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de **moins**

CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE

7.La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :

Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives

Elles comprendront notamment :

1. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée datée et signée ;
2. L'accord de groupement le cas échéant ;
3. Le pouvoir de signature le cas échéant ;
4. Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de **trois (03) mois** précédent la date de remise des offres ;
5. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de 1^{er} rang agréée par le Ministère chargé des Finances ;
6. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de **20 000 (vingt mille) francs CFA** payable à la recette municipale de Dir ;
7. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : **100 000 (cent mille) francs CFA** et d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date limite de validité de l'offre et établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.
8. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Autorité compétente de l'organisme chargé de la régulation ;
9. Une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de **moins de trois (03) mois** ;
10. Une attestation signée du Directeur Général des

<p>de trois (03) mois :</p> <p>k. Une attestation de visite de lieux d'exécution signée sur l'honneur ;</p> <p>l. Une attestation de non redevance fiscale ;</p> <p>m. Une copie certifiée conforme de la carte de contribuable en cours de validité ;</p> <p>n. L'attestation et le plan de localisation ;</p> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces d, e, f, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement</p>	<p>Impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>11. Une attestation de visite de lieux d'exécution signée sur l'honneur ;</p> <p>12. Une attestation de non redevance fiscale ;</p> <p>13. Une copie certifiée conforme de la carte de contribuable en cours de validité ;</p> <p>14. L'attestation et le plan de localisation ;</p> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces d, e, f, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement</p>
---	---

DAO N° 010/ AONO/C-DIR/CIPM/2025, PIECE N°01 AAO, CAUTION DE SOUMISSION

9. Recevabilité des Offres	10. Recevabilité des Offres
<p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit 1.300.000 (Un million trois cent mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>	<p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit 650 000 (Six cent cinquante mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>

PIECE N° 3 REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE

7.La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :

Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives

Elles comprendront notamment :

- a- La déclaration d'intention de soumissionner timbrée datée et signée ;
- b- L'accord de groupement le cas échéant ;
- c- Le pouvoir de signature le cas échéant ;
- d- Registre de commerce (extrait ou photocopie certifiée conforme signée par l'autorité compétente) ;
- e- Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de Trois (03) mois précédent la date de remise des offres ;
- f- Attestation d'immatriculation ou une copie certifiée conforme de la carte de contribuable en cours de validité ;
- g- Certificat de conformité fiscale ;
- h- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de 1^{er} rang agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- i- La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de **75 000 (soixante – quinze mille) francs CFA** payable à la recette municipale de Dir ;
- j- La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **1 300 000 (un million trois cents mille) francs CFA** et d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date limite de validité de l'offre et établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI. **La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de**

CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE

7.La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :

Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives

Elles comprendront notamment :

- a- La déclaration d'intention de soumissionner timbrée datée et signée ;
- b- L'accord de groupement le cas échéant ;
- c- Le pouvoir de signature le cas échéant ;
- d- Registre de commerce (extrait ou photocopie certifiée conforme signée par l'autorité compétente) ;
- e- Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de Trois (03) mois précédent la date de remise des offres ;
- f- Attestation d'immatriculation ou une copie certifiée conforme de la carte de contribuable en cours de validité ;
- g- Certificat de conformité fiscale ;
- h- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de 1^{er} rang agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- i- La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de **75 000 (soixante – quinze mille) francs CFA** payable à la recette municipale de Dir ;
- j- La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **650.000 (Six cents cinquante mille) francs CFA** et d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date limite de validité de l'offre et établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI. **La caution doit être timbrée, elle**

<p>l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.</p> <p>k- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Autorité compétente de l'organisme chargé de la régulation (ARMP) ;</p> <p>l- Une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>m- L'attestation et le plan de localisation signé par le soumissionnaire ;</p> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces h, i et j étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</p>	<p>doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.</p> <p>k- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Autorité compétente de l'organisme chargé de la régulation (ARMP) ;</p> <p>l- Une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>m- L'attestation et le plan de localisation signé par le soumissionnaire ;</p> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces h, i et j étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</p>
--	---

DAO N° 011/ AONO/C-DIR/CIPM/2025, PIECE N°01 AAO, CAUTION DE SOUMISSION

<p>8.Caution de soumission</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit 1.965.345 (Un million neuf cent soixante-cinq mille trois cent quarante-cinq) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p>	<p>8.Caution de soumission</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit 982.673 (Neuf cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-treize) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p>
--	---

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.	Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.
Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.	Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.

PIECE N° 3 REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES(RPAO)

CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE	CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE
<p>9.La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives</p> <p>Elles comprendront notamment :</p> <p>a- Déclaration d'intention de soumissionner datée et signer ;</p> <p>b. L'accord de groupement le cas échéant ;</p> <p>c. Le pouvoir de signature le cas échéant ;</p> <p>d. Le Registre de commerce (Photocopie certifiée conforme délivrée par le service compétent);</p> <p>e. La Copie certifiée conforme de l'Attestation d'immatriculation en cours de validité datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>f. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal compétent datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ;</p> <p>g. Une attestation de domiciliation bancaire datant de moins de trois (03) mois du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;</p> <p>h. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres payable à la recette municipale de DIR ;</p> <p>i. La caution de soumission délivrée par une banque de premier rang agréée par le MINFI et d'une durée de validité de trois (03) mois. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.</p> <p>j.Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;</p>	<p>9.La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives</p> <p>Elles comprendront notamment :</p> <p>a. Déclaration d'intention de soumissionner datée et signer ;</p> <p>b. L'accord de groupement le cas échéant ;</p> <p>c. Le pouvoir de signature le cas échéant ;</p> <p>d. Le Registre de commerce (Photocopie certifiée conforme délivrée par le service compétent);</p> <p>e. La Copie certifiée conforme de l'Attestation d'immatriculation en cours de validité datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>f. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal compétent datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ;</p> <p>g. Une attestation de domiciliation bancaire datant de moins de trois (03) mois du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;</p> <p>h. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres payable à la recette municipale de DIR ;</p> <p>i. La caution de soumission délivrée par une banque de premier rang agréée par le MINFI et d'une durée de validité de trois (03) mois. La caution doit être timbrée, elle doit avoir une mention manuscrite de l'Etablissement émetteur et de récépissés des consignations délivrés par la CDEC ; au cas où le chèque certifié est produit en lieu et place de la caution, il doit être libellé à l'ordre de la CDEC.</p> <p>j. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;</p>

<p>k.Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;</p> <p>l.Une attestation de conformité fiscale en cours datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>m.Une attestation de localisation timbrée, et plan de localisation du soumissionnaire signés par les services des impôts.</p> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces g, h, i, k et m étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.</p> <p>NB : Toutes les pièces doivent être présentées en version originale ou en copies certifiées conformes par les autorités qui ont délivré les originaux.</p>	<p>k. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;</p> <p>l. Une attestation de conformité fiscale en cours datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>m. Une attestation de localisation timbrée, et plan de localisation du soumissionnaire signés par les services des impôts.</p> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces g, h, i, k et m étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.</p> <p>NB : Toutes les pièces doivent être présentées en version originale ou en copies certifiées conformes par les autorités qui ont délivré les originaux.</p>
--	---

DC N° 001/ AONO/C-DIR/CIPM/2025, PIECE N°01 ADC, CAUTION DE SOUMISSION

8.Caution de soumission	8.Caution de soumission
<p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit 700 000 (Sept cent mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>	<p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit 350 000 (Trois cent cinquante mille) FCFA</p> <p>La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux et en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.</p> <p>Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de Consultation sera déclarée irrecevable.</p>

PIÈCE N° 2 REGLEMENT DE LA CONSULTATION

CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE

Article 4 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en six (07) exemplaires dont un (1) original et cinq (06) copies. Elles seront contenues dans deux (02) enveloppes fermées et scellées, comprenant :

Enveloppe A : Pièces administratives

- une déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe ;
- une expédition des actes constitutifs de la société ou une copie légalisée du registre de commerce ;
- une attestation de non exclusion de l'entreprise, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- une copie de la carte de contribuable légalisée ;
- un certificat d'imposition ;
- une attestation de non-faillite délivrée par la Chambre de Commerce ou du Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise ;
- l'Attestation de conformité fiscale;
- une attestation de soumission délivrée par le Directeur Général de la CNPS ;
- une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- la caution de soumission d'un montant de 700.000 Fcfa ;
- une quittance d'achat du Dossier de Consultation d'un montant de 50.000 Fcfa;
- L'attestation et plan de localisation signés et timbrés du soumissionnaire.

N.B. : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées.

CONTENUE DE L'OFFRES EN UNE SEULE ENVELOPPE

Article 4 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en six (07) exemplaires dont un (1) original et cinq (06) copies. Elles seront contenues dans deux (02) enveloppes fermées et scellées, comprenant :

Enveloppe A : Pièces administratives

- une déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe ;
- une expédition des actes constitutifs de la société ou une copie légalisée du registre de commerce ;
- une attestation de non exclusion de l'entreprise, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- une copie de la carte de contribuable légalisée ;
- un certificat d'imposition ;
- une attestation de non-faillite délivrée par la Chambre de Commerce ou du Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise ;
- l'Attestation de conformité fiscale;
- une attestation de soumission délivrée par le Directeur Général de la CNPS ;
- une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- la caution de soumission d'un montant de 350.000 Fcfa ;
- une quittance d'achat du Dossier de Consultation d'un montant de 50.000 Fcfa;
- L'attestation et plan de localisation signés et timbrés du soumissionnaire.

N.B. : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées.

Le reste sans changement.

DIR, le

10 MARS 2025

Le Maire,



Ampliations :

- PREFET/MBERE
- ARMI/AD
- DDMINMAP/MBE
- PRESIDENT CIPM/DIR
- AFFICHAGE
- DOSSIER/CHRONOS

